

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Objet social du Port de Bruxelles	4
Conseil d'administration	5
Les membres du personnel	6
Directions	7
Trafic voie d'eau 2015	8
Avancement des grands projets	10
Une nouvelle stratégie de communication pour le Port de Bruxelles	11
Rénovation des viaducs du TIR Logistics Centre	12
Un subside européen pour le Brussels Cruise Terminal	12
Un nouveau bateau pneumatique pour le Port de Bruxelles	13
Les ambitions développées par le Plan Canal sont extrêmement valorisantes pour le Port de Bruxelles	14
2015, une année d'évènements	16
Le Port mis à l'honneur à l'AIVP	17
Ressources humaines	17

RAPPORT DE GESTION 2015

Introduction	20
Bilan	22
Compte de résultats	24
Rapport du collège des commissaires	26
Proposition à l'assemblée générale	28

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

Compte de résultats au 31 décembre 2015	30
Annexes au bilan et comptes de résultats	32
Bilan social	36
Règles d'évaluation	38
Composition du capital au 31 décembre 2015	40

INTRODUCTION

L'ANNÉE 2015 A ÉTÉ MARQUÉE, EN TERMES DE TRAFIC VOIE D'EAU, PAR UNE PERFORMANCE REMARQUABLE DU TERMINAL À CONTENEURS DU PORT DE BRUXELLES, QUI ENREGISTRE UNE PROGRESSION DE +56% PAR RAPPORT À L'ANNÉE 2014. IL S'AGIT LÀ D'UNE ANNÉE RECORD POUR LE TRANSPORT DE CONTENEURS, DONT L'OPÉRATEUR À BRUXELLES, TRIMODAL TERMINAL BRUSSELS, A PLEINEMENT REMPLI, POUR L'ANNÉE 2015, LES OBJECTIFS QUI LUI AVAIENT ÉTÉ ASSIGNÉS PAR LE PORT LORS DE LA CONCLUSION DU CONTRAT DE CONCESSION DU TERMINAL.

Les nouveaux types de trafics ont connu une année 2015 exceptionnelle puisque les transports palettisés connaissent quant à eux une progression de 266% par rapport à l'année précédente. La progression de ces deux catégories de marchandises nous conforte pleinement dans nos choix stratégiques d'opter pour le développement d'infrastructures permettant le transport de marchandises à haute valeur ajoutée. Il s'agit là d'un choix d'avenir pour le secteur portuaire à Bruxelles, et pour l'économie bruxelloise au sens large puisqu'il élargit singulièrement la gamme des produits transportables par bateau, dans un souci de développement durable puisque, rappelons-le, le transport par la voie d'eau est le mode de transport le plus écologique.

Par ailleurs, les trafics traditionnels connaissent un léger tassement, dû essentiellement à la baisse tout à fait temporaire des volumes de terres de chantier et de boues de dragage transportées.

L'année 2015 a été très riche en ce qui concerne l'avancement de plusieurs grands chantiers de première importance pour le Port de Bruxelles : acquisition d'un terrain pour la construction d'un terminal roulier (RORO) dans l'avant-port, obtention des permis pour le Brussels Cruise Terminal et le Village de la construction. Des étapes indispensables qui amèneront à des concrétisations, dans le courant de l'année 2016, de projets d'une importance indéniable pour le Port et la poursuite de sa modernisation dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Canal. Un développement effectué en lien avec la volonté régionale, exprimée à travers le Plan Canal, de favoriser une densification, une mixité des usages, et une meilleure intégration urbaine pour les projets portés dans les territoires du canal.

Enfin, l'année 2015 a été importante pour ce qui concerne notre communication puisque nous avons réalisé un nouveau plan stratégique de communication. Un plan qui balise nos actions en termes de communication pour les mois à venir, un plan qui nous indique les attentes de nos interlocuteurs, et un plan qui nous a permis le choix d'un nouveau slogan : "ensemble, un port et une ville". Un cri du cœur qui doit nous permettre de poursuivre notre travail quotidien de développement de l'activité portuaire, au service de la ville et de ses habitants.

Mohammed Jabour, président
Olivier Auvray, vice-président
ir. Alfons Moens, directeur général
Philippe Matthis, directeur général adjoint





OBJET SOCIAL DU PORT DE BRUXELLES

LE PORT DE BRUXELLES EST CHARGÉ DE LA GESTION, DE L'EXPLOITATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU CANAL, DU PORT, DE L'AVANT-PORT, DES INSTALLATIONS PORTUAIRES ET DE LEURS DÉPENDANCES DANS LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

Organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique, le Port de Bruxelles compte quatre groupes d'actionnaires publics dont les parts sont réparties comme suit :

- La Région de Bruxelles-Capitale, qui détient 58,05 % du capital ;
- La Ville de Bruxelles, qui détient 33,40 % du capital ;
- Les 8 communes bruxelloises actionnaires de l'ancienne Société du Canal (Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Saint-Gilles, Anderlecht, Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles, Koekelberg, Etterbeek) qui détiennent ensemble 4,88 % du capital ;
- La s.a. Bruxelles-Infrastructures-Finances, filiale de la Société régionale d'investissement de Bruxelles, qui détient 3,67 % du capital.



ADRESSES UTILES

Siège administratif du Port :

Place des Armateurs, 6
1000 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 420 67 00
Fax +32 (0)2 420 69 74
info@port.brussels
www.port.brussels

Capitainerie du Port :

Rue de l'Avant-Port, 2 - bte 1
1000 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 247 91 21
Fax +32 (0)2 215 32 66
capitainerie@port.brussels

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE

Mohammed JABOUR F

VICE-PRÉSIDENTE

Olivier AUVRAY N

ADMINISTRATEURS

Sofia BENNANI F

Benjamin CADRANEL F

Mireille CORTEVILLE N

Geoffrey GUERITTE F

Jan GYPERS N

Quentin HAXHE F

Shanti INGELS N

Alain KESTEMONT F

Marion LEMESRE F

Morgane LOBJOIS F

Anton MUYLDERMANS N

Lara THOMMES F

Thierry VAN CAMPENHOUT¹ F

Alexis VAN MAERCKE N

Serge VILAIN F

Michaël VOSSAERT F

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Gert VAN der EEKEN N

Bety WAKNINE F

1- Jusqu'au 15/2/2016

LES MEMBRES DU PERSONNEL DU PORT EN 2015



Ayoub ABABAKRE, Khadija ABENAISSATI, Bénédicte ADAM, Adnan AJVAZOSKI, Othman ALLOUCHI, Mariam AOURAGH, Nadia ARIDJ, Güldeniz ASKER, Othman AZOUZI, Eric BAEYENS, Lucienne BAEYENS, Ousmane BAH, Ibrahim BAS, Claudio BASIGLINI, Jacques BASTIDE, Marie-Christine BELLES, Luc BERCKMANS, Timoun BLOCKMANS, Isabelle BODART, Fabienne BRACKE, Chantal BRUTIN, Julie CABANA-PETRIN, Anthony CALLENS, Bilal CELIK, Michèle CEURVORST, Nathalie CHARON, Mohsine CHEKTIQUI, Saïd CHELLOUK, Aïcha CHERIGUENE, Saïd CHIBANI, Noélie CLAEYS, Olivier CLIQUET, Erik COOREVITS, Nicolas DA SILVA MARTINS, Wagas DAR, Abdelyamin DARKAOU, Marie-Anne DAUNE, Christiaan DE CUBBER, Anneleen DE DONCKER, Isabelle de GHELDERE, Dirk DE MEYER, Martine DE NORRE, Dirk DE PRINS, Alfons DE ROY, André DE SMET, Winie DEBOELPAEP, Suzanne DEDECKER, Line DELCOIGNE, Luc DELPRAT, Eric DELVALLEE, Louis DELVALLEE, Roland DELVALLEE, Claude DEMELENNE, Frédéric DEWEZ, Murat DONMAZ, Hafida DRAOUI, Geoffroy DRAPPIER, Anja DURANT, Anabel ENGELEN, Busra ERDOGAN, Luis Filipe FERREIRA DA FRAGA, Marthe FLORQUIN, Thierry FRAIGNEUX, Pierre GEERINCKX, Marine GODEAU, Sylvain GODFROID, Thierry GOOSSENS, Gaëtan GOUDMAEKER, Philippe GROULT, Intissar HAJJA, Sébastien HANSEN, Marc HELMAN, Caroline HERMANUS, Eric HEYLIGHEN, Marc HUBERT, Metin ILERI, Laurent JACQUET, Paul JENARD, Youssef KHATTABI, Maxime LALIEUX, Mounir LAHANI, Olivier LAMBRECHTS, Tiffany LEGRAIN, Philippe LIENARD, Denis LOUSBERG, Patrick MAGUIN, Bettina MARCOUX, Carine MARCOUX, Gaël MATHIEU, Philippe MATTHIS, Adeline MEHMEDI, Denis MERTENS, Julien MILO, Michel MINY, Alfons MOENS, Anne MOMMENS, André MOONS, Maria MOTTARD, Karim MRABET YOUSFI, Johan OPSOMER, Thierry ORBAN, Philippe PARISEL, Domenico PASCUZZI, Cliff PIZARRO, Rudi PIZARRO, Nico RAEMDONCK, Rainier REEKMANS, Sébastien RIGAU, Mary Elizabeth RUBINOS CASTILLO, Joe RUIZ-MARTIL, Faramarz SABZALIZADEH, Kamel SAÏM, Abdelouahid SBAI, Pascal SCULIER, Désirée SIMONETTI, Jonas SOUFFRIAU, Saimon STACHOWIAK, Hendrik STAES, Dany STROEIJBANS, Valérie TANGHE, Yves TASSIGNON, Marcel TILMANNE, Ann T'KINDT, Mohamed Wafid TOUNSI, Denis TOUSSAINT, Fabien VAN DEN BOSSCHE, Bernard VAN KOMEN, Eddy VAN MEENEN, Ellen VAN NEYGHEM, Geoffrey VANDECASTEELE, Laurent VANDEN BROECK, Eddy VANDENHEUVEL, Sabrina VANGENECHTEN, Aurélie VANSIPPE, Kevin VAZ BORREGA, Geert VERHEYEN, Sacha VIERENDEELS, Patrick VINDELINCKX, Pierre WARNON, Luc F.L.J. WEYERS, Ariane WOUTERS, Sabir ZAHAF

DIRECTIONS

DIRECTION GÉNÉRALE

ir. Alfons MOENS, directeur général

Philippe MATTHIS, directeur général adjoint

DIRECTION ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE

Caroline HERMANUS, directrice-chef de service

Recrutement, formation et développement des compétences

Gestion administrative et sociale

Accueil

Budget

Comptabilité générale, budgétaire et analytique

Finances

DIRECTION COMMERCIALE & JURIDIQUE

Rainier Reekmans, directeur-chef de service

Concessions et locations de terrains, bureaux, entrepôts

Remembrements et extension du domaine portuaire

Autorisations

Assurances

Contentieux & Avis juridique

Gestion des contrats

Marchés publics

DIRECTION MARKETING & DÉVELOPPEMENT

Valérie TANGHE, directrice

Relations presse

Communication

Marketing

Evènements

Développement

Etudes économiques et statistiques

Urbanisme

DIRECTION TECHNIQUE

Frédéric DEWEZ, directeur

Etudes et travaux voie d'eau

Réalisation et maintenance bâtiments

Travaux et maintenance canal

Electromécanique

Environnement

CAPITAINE

Luc DELPRAT, capitaine de Port

Navigation

Sécurité sur la voie d'eau

Ouvrages d'art

Perception

ADRESSES EMAIL

amoens@port.brussels

pmatthis@port.brussels

chermanus@port.brussels

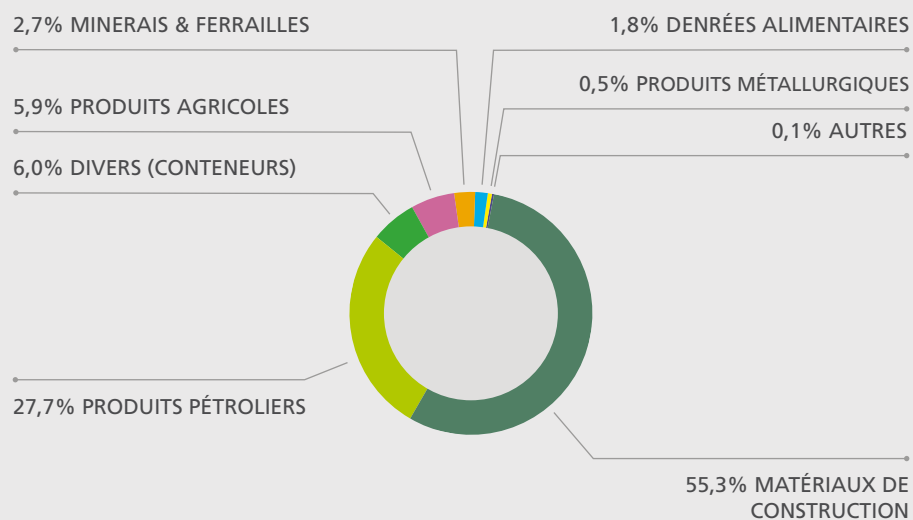
rreekmans@port.brussels

vtanghe@port.brussels

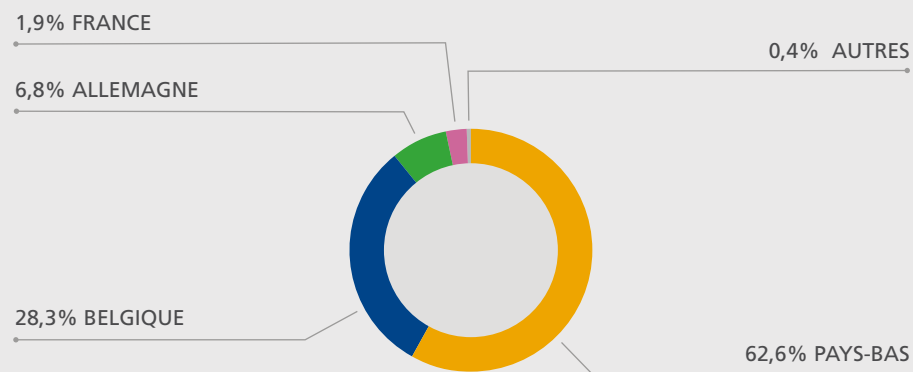
fdewez@port.brussels

ldelprat@port.brussels

RÉPARTITION DU TRAFIC PROPRE EN 2015



ÉCHANGES COMMERCIAUX EN 2015



TRAFICS VOIE D'EAU

RECORD POUR LES CONTENEURS, ÉVOLUTION SPECTACULAIRE POUR LES PALETTES, LÉGÈRE BAISSÉ POUR LES TRAFICS CONVENTIONNELS

Les trafics par voie d'eau du port de Bruxelles pour l'année 2015 accusent un léger recul, tant pour le trafic propre que pour le trafic de transit, pour un total d'un peu plus de 6,5 millions de tonnes. Les signes de diversification des trafics sont cependant très encourageants puisque les nouveaux flux connaissent des évolutions spectaculaires: +56% pour le transport de conteneurs et +266% pour le transport de palettes.

La légère baisse globale du trafic est due essentiellement au fait qu'il n'y a pas eu de travaux de dragage en 2015 à Bruxelles, et que les tonnages d'évacuation des terres de chantier ont été nettement moins importants que l'année précédente. La baisse est donc principalement conjoncturelle. En effet, si on retirait les terres et boues de dragage, en maintenant la comparaison entre 2015 et 2014, le trafic propre aurait affiché alors une hausse de 7,6%.

Le trafic effectué par la voie d'eau a cependant toujours un impact non négligeable sur la mobilité et l'environnement bruxellois puisqu'il est estimé qu'il a permis sur l'année 2015 l'économie de plus de 611 000 camions dans et autour de Bruxelles, de 95 000 tonnes de CO₂ et de 24 millions d'euros en coûts externes.

TRAFIC GLOBAL	(en milliers de tonnes)		
	2015	2014	Δ15-14
Trafic propre Bruxelles	4.364	4.439	-1,7%
Transit	2.183	2.249	-2,9%
TOTAL	6.547	6.688	-2,1%

LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION TOUJOURS LARGEMENT MAJORITAIRES

Malgré une baisse liée, comme expliquée précédemment, à une diminution du transport de terres et à l'absence de dragage, les matériaux de construction restent de loin le type de marchandises majoritairement transporté par la voie d'eau à Bruxelles (55%). Les importations de produits pétroliers montrent une hausse de 17% et représentent 27% des échanges.

ANNÉE RECORD POUR LE TRANSPORT DE CONTENEURS

TRAFIC CONTENEURISÉ	(en milliers de tonnes)		
	2015	2014	Δ15-14
En milliers de tonnes brutes <i>(poids de la marchandise et du conteneur)</i>	224	134	+67%
En EVP <i>(équivalent vingt pieds)</i> <i>(mesure standard des conteneurs)</i>	19.465	12.514	+56%
En UTI <i>(unité de transport intermodal)</i> <i>(nombre de boîtes transportées)</i>	15.698	10.575	+48%

Les signes de reprise du trafic de conteneurs de la fin de l'année 2014 se concrétisent de manière spectaculaire avec une année 2015 record pour le transport de conteneurs à Bruxelles, en augmentation de 56% avec un total de 19 465 EVP (équivalent vingt pieds). Le précédent record de 17 979 EVP en 2010 est ainsi largement dépassé.

Le transport de palettes connaît lui une augmentation de 266% avec près de 12 000 palettes chargées et déchargées au port, contre un peu plus de 3 000 l'année précédente.

Des chiffres qui valident les décisions stratégiques du Port de Bruxelles quant à ses projets de diversification et confirment le rôle crucial du port pour une distribution urbaine respectueuse de la ville et de l'environnement.



AVANCEMENT DES GRANDS PROJETS

Une série de grands chantiers ont connu, au cours de l'année 2015, des développements importants, qui permettront une réalisation concrète dans les mois et années à venir.

Ainsi, le Port a acquis en 2015 un terrain situé sur la rive droite de l'avant-port où il compte aménager un **terminal roulier (roll-on/roll-off)** pour le transport de voitures d'occasion vers Anvers. Le Port a également publié un appel d'offres pour la construction et la gestion de ce terminal – un marché qui pourrait être attribué dans le courant de l'année 2016 en fonction de la recevabilité des offres rentrées. Cette nouvelle infrastructure portuaire permettra la mise en œuvre d'un des douze projets pilotes du Plan Canal (Projet Heyvaert).

Le projet vise à une meilleure organisation logistique du secteur du commerce de véhicules d'occasion. Quelque 120 000 voitures quittent Bruxelles chaque année pour être expédiées vers l'Afrique et le Proche-Orient, via Anvers. L'objectif principal est de transporter la grande majorité des voitures par voie fluviale, à la place de l'utilisation actuelle des camions.

Parmi les retombées positives attendues, citons la diversification des activités portuaires et les possibilités supplémentaires de logement et de reconversion urbaine et économique à Anderlecht et Molenbeek (quartier Heyvaert). Il va s'en dire que la mobilité et la qualité de vie dans le quartier en seront considérablement améliorées.

Autre projet majeur pour le Port, celui de la construction du **Village de la construction**, sur la rive gauche du bassin Vergote. Le financement du projet a été bouclé entre le Port, la Région et le futur locataire du site, et un appel d'offres a été publié pour la construction du projet (attribué début 2016).



Ce projet vise à mieux intégrer dans le tissu urbain la distribution de matériaux de construction. Concrètement, le projet porte sur la création d'un espace multifonctionnel et modulaire combinant espace de stockage, show-room et bureaux. 7 000 m² d'entrepôts durables seront ainsi construits. Les bâtiments seront intégrés dans leur environnement et des ouvertures sur le canal seront aménagées, favorisant une meilleure intégration urbaine. L'approvisionnement par la voie d'eau sera une force, y compris pendant le chantier. Le projet sera complété par un centre de transbordement urbain notamment pour matériaux de construction. L'objectif étant de faire du Village de la construction le point de consolidation de commandes d'un ou plusieurs chantiers et d'où partent des véhicules complets.

Parmi les retombées positives attendues : création de valeur ajoutée et d'emplois, augmentation du transport par la voie d'eau (210 000 tonnes par an). En outre, le déménagement des

entreprises de matériaux de construction du bassin Béco vers le bassin Vergote libèrera un espace qui sera aménagé en espace récréatif, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Canal.

Enfin, le Port a également publié un appel à candidatures en vue de l'exploitation d'un **centre de transbordement urbain** (plateforme de transbordement de palettes et de distribution urbaine) sur la rive droite du bassin de Biestbroeck à Anderlecht. Un centre dont la construction a été achevée dans le courant de l'année 2015 et qui vise à trouver des solutions logistiques durables et urbaines. C'est le sens de ce projet qui se localise dans un contexte urbain appelé à se densifier de manière conséquente et qui impose donc la plus grande créativité pour que les fonctions résidentielles et économiques puissent cohabiter harmonieusement. L'attribution de la concession pour ce centre de transbordement devrait se faire dans le courant de l'année 2016.

UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR LE PORT DE BRUXELLES

L'article 32 du contrat de gestion 2013-2018 du Port prévoit la réalisation d'un "plan stratégique de communication".

Suite à un marché public en procédure négociée sans publicité, l'agence en communication Komilis a été sélectionnée pour définir la nouvelle stratégie de communication du Port. Afin de pouvoir développer une stratégie de communication cohérente, la première mission de Komilis a consisté dans la réalisation d'enquêtes auprès des publics-cibles du Port. Ainsi, tant les clients et les partenaires publics et privés du Port, que le grand public ont été sondés. L'objectif de ces enquêtes était de percevoir quelles sont les valeurs véhiculées par le Port et quelles sont les attentes des différents publics-cibles en ce qui concerne la communication du Port. Les résultats de ces enquêtes ont permis de définir un positionnement qui est le reflet des valeurs que le Port véhicule :

"Le Port de Bruxelles est l'un des acteurs-intégrateurs incontournables du développement durable de la ville, au profit de ses habitants"

Un nouveau slogan a ainsi pu être développé:



La conclusion principale des études était le constat que le Port de Bruxelles offre de nombreux atouts et réalisations, mais ne le fait pas assez savoir. Les attentes en matière de communication des différents groupes interrogés sont donc nombreuses. Un plan de communication multi-cibles a été défini. Celui-ci sera mis en œuvre en 2016 par différentes actions médias (presse, télévision et digitale), le développement des réseaux sociaux du Port, la création d'une newsletter pour les clients, la réalisation de nouvelles brochures et le renforcement de la visibilité du Port de Bruxelles sur son domaine.

LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX SOCIAUX DU PORT

Afin de dynamiser les réseaux sociaux du Port, la cellule communication a été renforcée le 1^{er} juillet 2015 par l'engagement d'une "community manager". Sa mission consiste dans l'animation des pages Facebook et LinkedIn et du fil Twitter. Le principe étant de coller à l'actualité pour que le grand public soit informé au quotidien de ce qui se passe au port et dans les environs.

LA SIGNALISATION DU DOMAINE PORTUAIRE

Un des enseignements de l'enquête réalisée auprès du grand public est la difficulté de situer le port dans l'espace bruxellois. Où cela commence et où cela se termine ? Très vite, la cellule communication a décidé de renforcer la signalisation sur le domaine portuaire. Ainsi, des nouveaux panneaux ont été installés à des endroits stratégiques tels que les ponts mobiles (Buda et Hospices) ainsi que les deux écluses (Molenbeek et Anderlecht) gérés par le Port.





RÉNOVATION DES VIADUCS DU TIR LOGISTICS CENTRE

Les travaux de rénovation des viaducs du centre TIR, situé le long de l'avenue du Port, ont commencé dans le courant de l'année 2015. Des viaducs qui permettent aux poids lourds d'accéder aux niveaux supérieurs du complexe d'entreposage.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la gestion par le Port des ouvrages d'art dont il a la charge, qui sont inspectés et entretenus régulièrement. Il s'agit des murs de quai, des ponts mobiles de Buda et des Hospices, de deux ponts fixes, des écluses et de la grue portique du terminal à conteneurs.

UN SUBSIDE EUROPÉEN POUR LE BRUSSELS CRUISE TERMINAL

Le permis d'urbanisme pour la construction d'un terminal à passagers à l'avant-port, dont le projet est en élaboration avec la Région et la Ville depuis 5 ans, a été obtenu le 30 mars 2015.

Mais, dès 2014, le Port avait porté sa candidature auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) afin d'obtenir un subside pour le projet. Le 21 mai 2015, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'accorder un subside FEDER d'un montant de 2 869 349,31€ pour le projet Brussels Cruise Terminal et intégration urbaine à l'avant-port. Ce subside permettra de couvrir la construction du quai qui, grâce à ses dimensions importantes de 240 m de long sur 12 m de large, pourra accueillir simultanément des bateaux de croisières fluviales et des bateaux d'excursions. Le Port pourra ainsi répondre à la demande croissante du marché des croisières fluviales en pleine expansion ce qui permettra à Bruxelles de se positionner comme une étape incontournable dans le tourisme fluvial européen ! C'est encore un des douze projets pilotes du Plan Canal (Projet Meudon).



UN NOUVEAU BATEAU PNEUMATIQUE POUR LE PORT DE BRUXELLES

En septembre 2015, Le Port de Bruxelles a fait l'acquisition d'un nouveau bateau d'intervention moderne équipé des dernières technologies pour remplacer l'ancien pneumatique après des années de bons et loyaux services.

À l'initiative de la direction générale, ce bateau a été baptisé MOUNIR en hommage à notre regretté collègue Mounir Lahani, éclusier au Port de Bruxelles, qui décéda la même année.

L'évènement a eu lieu à l'embarcadère du Quai Béco en présence de la famille de Mounir. Le bateau a été baptisé par sa veuve.

LES AMBITIONS DÉVELOPPÉES PAR LE PLAN CANAL SONT EXTRÊMEMENT VALORISANTES POUR LE PORT DE BRUXELLES

La Région de Bruxelles-Capitale se voit aujourd'hui confrontée à des défis urbains importants. Ces défis, d'ordre démographique, économique, social, environnemental, territorial, l'ont amenée à repenser son territoire dans sa globalité par une politique de planification ambitieuse et cohérente. Plus que dans tout autre territoire, ces défis sont présents dans la zone liée au canal. Pour les relever, une démarche d'aménagement intégrée est nécessaire, liant cohésion territoriale et cohésion sociale, pour

arriver à une vision claire et partagée de l'avenir de cette zone qui puisse être intégrée au Plan Régional de Développement Durable, en cours d'élaboration.

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale vise un développement des territoires du canal, qui va d'ailleurs bien au-delà du périmètre de celui-ci, en ligne avec les objectifs de densité, de mixité et d'intégration urbaine avec renforcement du logement, de l'économie et de la qualité des espaces publics. Ses objectifs seront mis en œuvre à travers douze projets pilotes tels que définis par le Plan Canal.

Les ambitions développées par le Plan Canal sont extrêmement valorisantes pour le port de Bruxelles. En effet, l'ensemble du domaine portuaire est repris dans le Plan Canal et neuf des douze projets approuvés par le gouvernement concernent le port de Bruxelles.

Dans le cadre du Plan Canal, neuf projets pilotes ont été identifiés sur le domaine du Port de Bruxelles afin de répondre concrètement et de façon exemplaire aux enjeux régionaux d'une mixité nouvelle entre l'activité économique et les autres fonctions, comme le logement, les équipements, les lieux récréatifs.



PORT SUD

Le développement du TIR Logistics Centre et de la zone lui étant adjacente représente un projet pilote du Plan Canal dans lequel s'insèrent différents projets d'entreprises. Le terrain adjacent au Centre TIR (TACT) va faire l'objet d'un aménagement d'espaces dédiés à des entreprises urbaines. Six parcelles seront ainsi concédées.

Concrètement le candidat concessionnaire dans cette zone accepte de développer son projet en collaboration avec le Comité de Pilotage "Plan Canal", dont les membres sont notamment: le Cabinet du Ministre-Président, le Port de Bruxelles, la Société d'Aménagement Urbain, le maître-architecte et Bruxelles Développement Urbain. Sur base des lignes directrices du Comité de

Pilotage, le concessionnaire se charge d'intégrer les ambitions du "Plan canal" dans son projet, notamment en :

- optimisant la concentration des activités économiques sur son site (pour intégrer les activités dans leur contexte urbain et architectural) ;
- encourageant les activités, la multifonctionnalité, la densité et le développement des éléments paysagers et patrimoniaux.



2015, UNE ANNÉE D'ÉVÈNEMENTS

L'année 2015 a été riche en évènements pour le Port de Bruxelles. Le Port a participé à la **Fête de l'Iris**, qui, pour cette nouvelle édition, s'était associée à Bruxelles Bienvenue. Une journée portes ouvertes le samedi 9 mai a permis aux Bruxellois de découvrir les facettes de leur ville qu'ils n'ont jamais vues en visitant la cabine du pont de Buda ainsi que les écluses de Molenbeek-Saint-Jean et d'Anderlecht. Le soleil était au rendez-vous pour l'évènement grand public du dimanche 10 mai au cœur du parc de Bruxelles, pour lequel le Port animait un stand. De nombreuses activités ont fait le bonheur de tous : quizz interactif, jeu d'éclusage ainsi qu'un simulateur de navigation.



Succès de foule le samedi 19 septembre ! Lors des **journées du patrimoine**, plus de 400 personnes ont visité le siège social du Port. Ce très bel édifice de style Art Déco, la série de fresques illustrant les activités de l'ancien port "intra-muros" ainsi que le grand vitrail, œuvre du maître-verrier Colpaert, ont été très appréciés par les visiteurs.



Pour terminer l'année sur une bonne note, de nombreux enfants de différentes écoles bruxelloises sont venus accueillir **Saint-Nicolas** qui, fidèle au rendez-vous, est arrivé en bateau au quai des Péniches le 4 décembre au port de Bruxelles. Des animations, ateliers de grimage, cadeaux, chocolat chaud et des friandises leur ont été distribués.





LE PORT MIS À L'HONNEUR À L'AIVP

Membre de l'Association Internationale Villes et Ports depuis sa création en 1991, le Port de Bruxelles a été mis à l'honneur suite à la nomination de son directeur général adjoint, Philippe Matthis, en tant que président de cette prestigieuse association ! Forte de plus de 180 membres issus de quelque 40 pays des cinq continents, l'AIVP est la seule organisation internationale qui rassemble depuis 25 ans tous les acteurs, publics et privés, du développement des villes portuaires. L'AIVP est le témoin privilégié des mutations en cours dans les villes et les ports du monde entier. Elle accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre de nouvelles stratégies pour leur permettre de mieux faire face aux changements qui s'annoncent et qui impactent le développement économique, social et environnemental de la ville portuaire : intégration urbano-portuaire, réorganisation mondiale des circuits économiques, défi de l'intégration sociétale, changement climatique, transition énergétique, dynamique du marché de la croisière, etc.

RESSOURCES HUMAINES

Conformément au nouveau statut des organismes d'intérêt public bruxellois, le Port de Bruxelles s'est doté fin 2015 d'un plan de personnel pour l'année 2016. Ce plan de personnel remplace le cadre organique et détermine par domaine de fonction, par niveau, par rang et par grade, le nombre de membres du personnel statutaires et contractuels jugés nécessaires à l'exécution des missions assignées à l'organisme.

Fin 2015, le Port occupait 134 membres du personnel, ce qui équivalait à 125,7 équivalents temps plein. Cette différence s'explique par le choix de certains membres du personnel d'interrompre partiellement ou totalement leur carrière.

Par ailleurs, le Port de Bruxelles a poursuivi sa politique de recrutement de jeunes grâce aux contrats premier emploi et aux contrats de type "garantie jeune". Ces deux systèmes permettent l'intégration au personnel du Port de 13 jeunes, 6 employés et 7 ouvriers, qui bénéficient ainsi d'une première expérience professionnelle ainsi que d'un programme de formation adapté à leur profil.

L'année 2015 se conclut également par la statutarisation de trois agents, le recrutement de trois agents statutaires ainsi que la finalisation d'une procédure de mobilité intrarégionale. Le pourcentage de statutaires au Port de Bruxelles atteint désormais 67,5% et a ainsi augmenté de plus de 8% en deux ans.

Toujours soucieux du bien-être de ses agents, le Port a fait réaliser en 2015, avec l'aide du bureau Arista, une grande enquête sur la charge mentale ressentie par son personnel et dont les enseignements mèneront à la mise en place d'une série d'actions pratiques en 2016. Quant au télétravail, élément essentiel au bien-être des travailleurs, il a été pratiqué par 29 agents en 2015, dont 20 de manière occasionnelle et 9 de manière structurelle.





1. INTRODUCTION

Le rapport de gestion est rédigé conformément aux articles 94 à 96 du code des sociétés.

En date du 17 avril 2014, l'Institut des Comptes nationaux (ICN) a considéré le Port comme une administration publique au sens SEC. Par conséquent, la comptabilité du Port doit être consolidée avec celle de la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, les comptes annuels 2015 seront, pour la première fois, certifiés par la Cour des Comptes, c'est pourquoi des adaptations des comptes ont été réalisées.

Lors de la clôture et après réflexion avec la Cour des Comptes et le réviseur, le Port a constaté qu'il était dans l'incapacité d'identifier précisément la valeur individuelle des biens immobilisés suite à la scission en 1993. De ce fait, le Port fera en 2016, un travail d'identification et d'analyse afin de définir la valeur de chaque immobilisé à ce jour.

Le Port de Bruxelles, zone de concentration d'entreprises, a augmenté de 7% son chiffre d'affaires passant de 8.443.760,81€ à 9.016.446,28€.

Au niveau de la gestion des risques, les provisions pour litiges 2015 sont maintenues et ce, à une valeur correspondant à 50 % des sommes réclamées conformément aux règles d'évaluations. Certaines provisions ont été revues suite à l'évolution de certains dossiers en justice.

Durant l'année 2015, le Port n'a pas réalisé de travaux de dragage, seule une étude de bathymétrie a été réalisée pour un montant de 26.191,07€. Pour rappel, le Port a réalisé la même année en 2014, les deux campagnes de travaux de dragage "2014 et 2015", afin de réduire les coûts des travaux. Le Port avait préfinancé une partie des travaux en 2014 pour un montant de 1.814.115,32€ montant qui avait été placé en subside à recevoir et qui a été compensé en 2015 par la dotation dragage d'un montant de 2.583.000€. Au 31 décembre 2015, il reste donc une provision "dragage" de 742.693,61€.

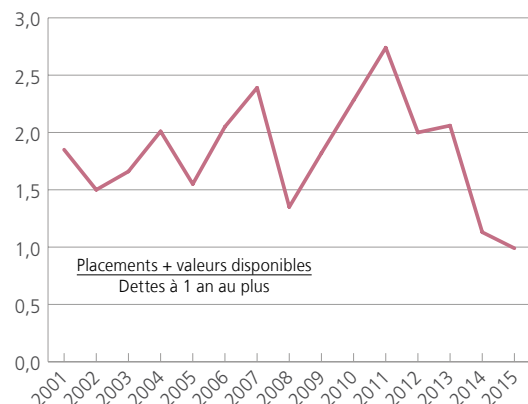
Du point de vue des risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, les dotations dont bénéficie le Port sont un élément important au niveau de la structure de gestion de celui-ci.

Par ailleurs, le Port a reçu, en 2015, 14.912.000€ de dotations de la Région comme prévu dans le contrat de gestion 2013-2018.

Il est à noter que le Port de Bruxelles n'a pas d'activité de recherche et de développement et qu'aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Ci-dessous quelques ratios pertinents calculés depuis l'an 2001 :

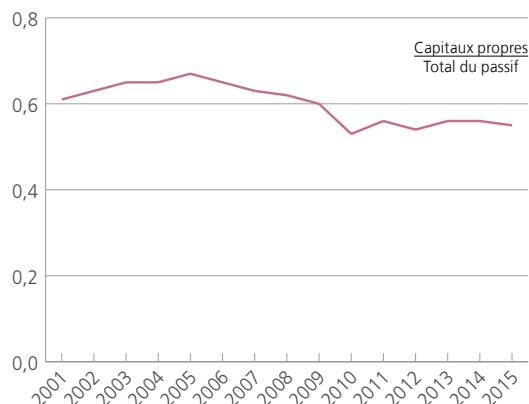
LE RATIO DE LIQUIDITÉ ABSOLUE



* Depuis 2011, le compte de transit ayant été mis en "autres créances", nous avons également repris ce montant dans le calcul pour être cohérent avec les autres années.

Nous constatons une diminution de celui-ci par rapport à 2014. En effet, le Port a réalisé en 2015 un certain nombre de travaux ce qui a diminué notre trésorerie. Ce ratio montre dans quelle mesure le Port peut faire face à ses dettes à 1 an au plus avec ses liquidités.

RATIO DE SOLVABILITÉ GÉNÉRALE (ratio d'autonomie financière)



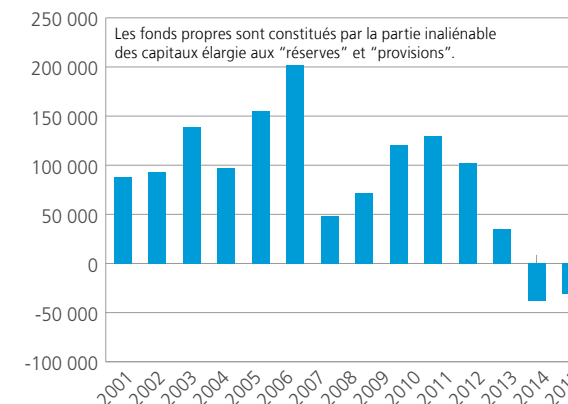
Le ratio de solvabilité reste comparable aux cinq dernières années. Les capitaux propres ont augmenté en 2015 par rapport à 2014 suite à une hausse des subsides en capital. Cependant, le total du passif a également augmenté de manière équivalente, ce qui explique la stabilité du ratio.

LE RATIO D'ENDETTEMENT

L'endettement bancaire représente 17,5% du passif soit 1% de moins qu'en 2014. Le Port n'a proportionnellement pas beaucoup d'emprunts en cours. Il est important de préciser que suite à la consolidation du Port, la capacité d'emprunt sera limitée, tout emprunt du Port impactant automatiquement le périmètre de consolidation régional.

LE FONDS DE ROULEMENT

= (Capitaux permanents – Actifs fixes)

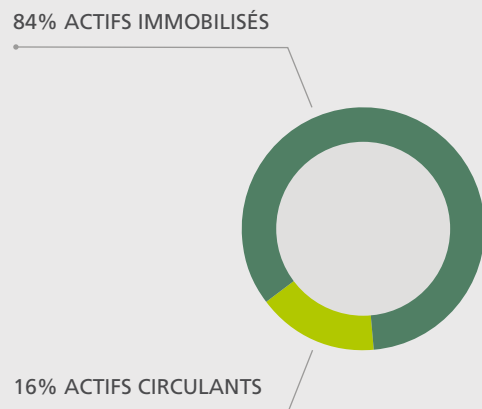


Le fonds de roulement est négatif, ce qui s'explique par une baisse des capitaux permanents par rapport à 2014 (suite à la perte de l'exercice). Cependant, nous constatons une hausse du fonds de roulement en 2015 par rapport à 2014.

2. BILAN

2.1. L'ACTIF

STRUCTURE DE L'ACTIF



Les "actifs immobilisés" atteignent un niveau de 101.016.297,51€ et sont en augmentation par rapport à l'exercice antérieur. Ils restent largement prédominants par rapport aux "actifs circulants" qui représentent 16% du total du bilan, comme l'illustre le graphique 1 "Structure de l'Actif". Cette augmentation est due à la réalisation de travaux sur nos biens.

La rubrique "Immobilisations détenues en location-financement" reprend la valeur des travaux du site Carcoke, déduction faite des amortissements annuels. La charge d'amortissement est alors compensée annuellement par la prise en résultat du subside alloué par la Région et les recettes propres du site.

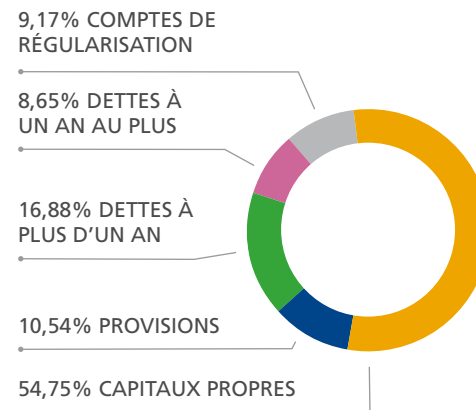
L'augmentation du poste "créances à un an au plus - Autres créances" est due à une augmentation de notre compte de transit et des créances commerciales.

Les "comptes de régularisation" sont en diminution. Cela s'explique par une moins bonne rémunération pour la bonne gestion financière du Port au sein du Centre de Coordination Financière de Bruxelles (CCFB). Ceci est la conséquence du niveau extrêmement bas des taux d'intérêts et par la diminution de notre trésorerie.

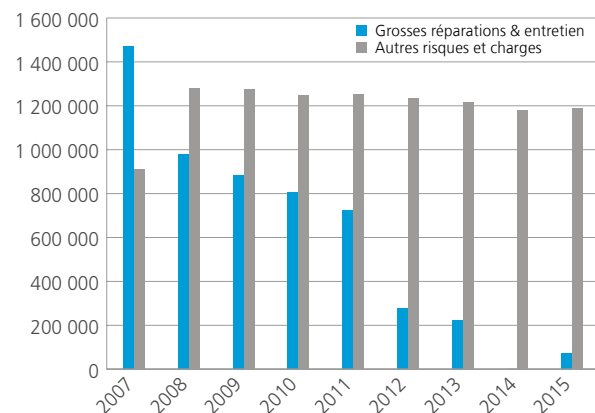
2.2. LE PASSIF

Les capitaux propres atteignent un niveau de 54,75 % du total du bilan.

STRUCTURE DU PASSIF



PROVISIONS



L'augmentation du poste "provisions" résulte de l'affectation d'une provision pour dragage soit 742.693,61€. Pour ce qui concerne les "provisions autres risques et charges" une légère hausse est à constater suite à la reprise de provisions lors de la clôture de dossiers ou d'une révision des risques.

Afin de prévoir au mieux les risques que la société serait amenée à supporter, nous avons constitué des provisions à concurrence de 50 % de chacun des litiges connus.

Les dettes sont influencées essentiellement par :

LES DETTES À PLUS D'UN AN.

Ce poste est en diminution par rapport à 2014 résultant du reclassement des tranches d'emprunts (BEI) de plus d'un an à moins d'un an soit 703.045,38€.

LES DETTES À UN AN AU PLUS.

Ce poste reprend l'annuité de l'emprunt des 22.500.000€ de la BEI pour Carcoke soit 703.045,38€. Il est en hausse par rapport à 2014 car la période de grâce de la première tranche de l'emprunt BEI (10.000.000€) a pris fin en 2015.

Les dettes commerciales ont augmenté par rapport à 2014 suite à une correction d'écriture et un transfert du poste "autres dettes" vers le poste "dettes commerciales".

La dette fiscale est en diminution et trouve son origine dans la non-réception de différentes taxes en fin d'année.

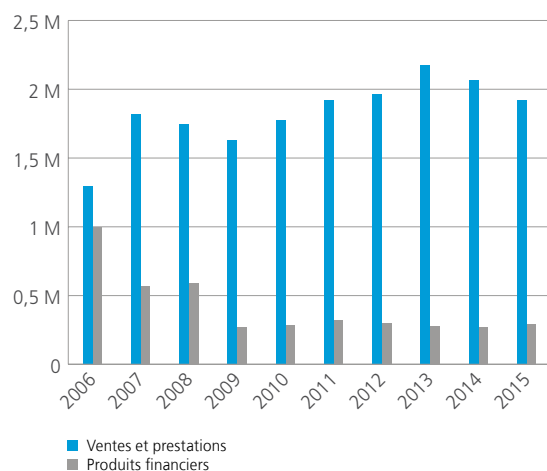
Les dettes salariales et sociales évoluent en fonction des charges salariales reprises dans le compte de résultats. Elles sont en diminution en 2015. (voir 3.2.1.).



3. COMPTE DE RÉSULTATS

3.1. LE COMPTE DE PRODUITS

PRODUITS EN €



3.1.1. Le total des ventes et prestations s'élève à 19.177.683,75€, soit en diminution par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est due à une diminution du poste "autres produits d'exploitation" du fait que le Port n'a pas réalisé de travaux de dragage. De ce fait, le montant de récupération de charge sur dotation est moindre qu'en 2014.

3.1.2. Les produits financiers sont en légère hausse par rapport à l'année précédente.

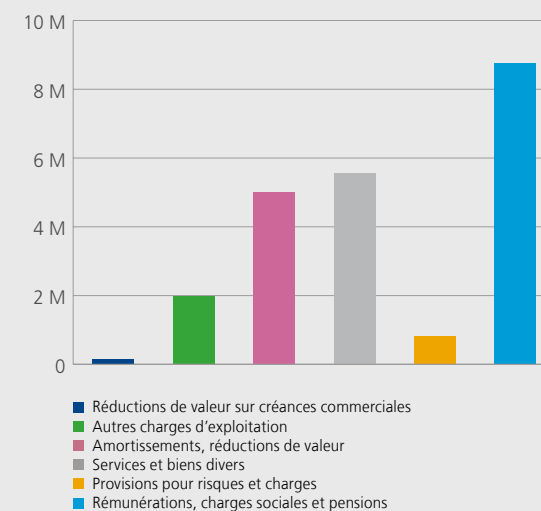
3.2. LE COMPTE DE CHARGES

3.2.1. La masse salariale, qui atteint 8.751.292,25€ en ce compris les pensions, a diminué de 295.997,67€ soit 3,3%.

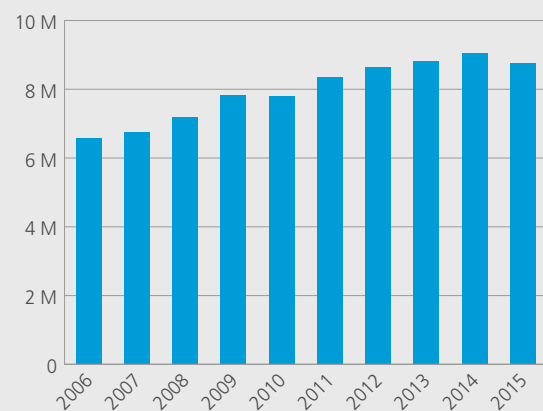
Cela s'explique notamment par les difficultés de recrutement rencontrées notamment avec le SELOR visant à remplacer certains départs. Par conséquent, il y a eu un délai entre le recrutement et le départ du personnel. De plus, une personne détachée au sein d'un cabinet a interrompu sa carrière ; ce départ n'a pas fait l'objet d'un remplacement.

3.2.2. Les provisions pour risques et charges sont expliquées au point 2.2.

STRUCTURE DES CHARGES D'EXPLOITATION 2015

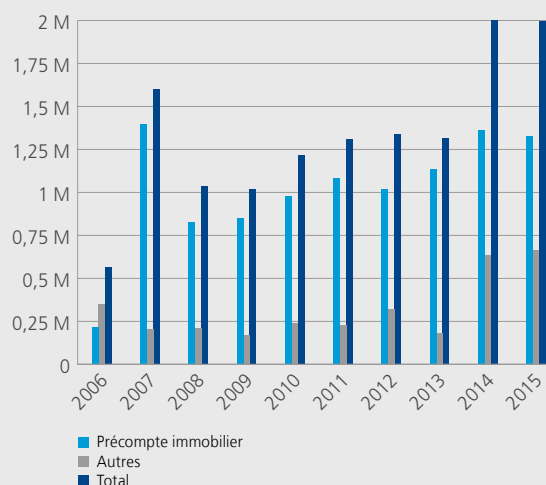


MASSE SALARIALE



3.2.3. Le poste "Services et biens divers" est en diminution par rapport à l'exercice précédent du fait qu'aucun travaux de dragage n'a été réalisé en 2015. En effet, en 2014 le Port avait réalisé les travaux de dragage pour deux années (2014 et 2015) à savoir 6.559.535,25€.

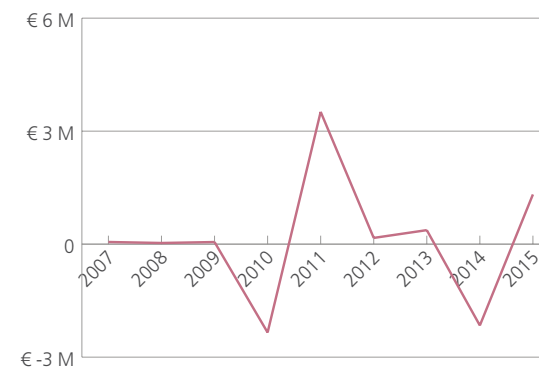
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION



3.2.4. Les autres charges d'exploitation sont constantes par rapport à 2014.

3.3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT COURANT



L'exercice se clôture avec un résultat positif de 131.979,99€. En conséquence, il est proposé de prélever sur le bénéfice de l'exercice un montant de 6.599€ soit 5 % destiné à alimenter la réserve spéciale destinée aux travaux d'amélioration, d'extension et de renouvellement, et d'affecter le solde au bénéfice à reporter qui s'établit ainsi à 1.765.864,51€.

Approuvé en séance du Conseil d'administration du 29 avril 2016.

Vice-président,
O. AUVRAY.

Le Président,
M. JABOUR.

Le Directeur général adjoint,
Ph. MATTHIS.

Le Directeur général,
Ir. A. MOENS.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PORT DE BRUXELLES S.A. POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi

que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS - OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société Port de Bruxelles SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 119.592.367,68 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 131.979,99 €.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANE DE GESTION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SANS RÉSERVE

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société Port de Bruxelles SA au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.



Fait à Bruxelles, le 02 mai 2016

SCPRL BUELENS, MATHAY & Associates
Représentée par **Geneviève BUELENS**
Réviseur d'entreprises



Société anonyme de droit public
Place des Armateurs 6
1000 Bruxelles
T.V.A. (BE) 0249.268.719
RPM BRUXELLES

PROPOSITION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE STATUER SUR LES POINTS SUIVANTS DE L'ORDRE DU JOUR

1. Rapport du conseil d'administration, du collège des commissaires aux comptes à l'assemblée générale ;
2. Approbation du bilan et du compte de résultats du vingt-troisième exercice social (année 2015) ;
3. Affectation des résultats du vingt-troisième exercice social (année 2015) ;
4. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires ;
5. Nomination des commissaires aux comptes ;
6. Fixation du montant des émoluments dus au président et au vice-président, aux administrateurs et aux commissaires ;
7. Nomination d'un administrateur ;

Arrêté en séance du 27 mai 2016

Mohammed JABOUR, président
Olivier AUVRAY, vice-président

Sofia BENNANI
Benjamin CADRANEL
Mireille CORTEVILLE
Badia EL BELGHITI
Geoffrey GUERITTE
Jan GYPERS
Quentin HAXHE
Shanti INGELS
Alain KESTEMONT
Marion LEMESRE
Morgane LOBJOIS
Anton MUYLDERMANS
Lara THOMMES
Alexis VAN MAERCKE
Serge VILAIN
Michaël VOSSAERT



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

(en euros)	2014	2015
ACTIFS IMMOBILISÉS	99.979.210,84	101.016.297,51
II. Immobilisations incorporelles	283.548,81	192.263,93
III. Immobilisations corporelles		
A. Terrains et constructions	68.431.311,09	73.930.880,44
B. Installations, machines & outillage	589.075,38	490.278,27
C. Mobilier et matériel roulant	457.715,00	368.558,68
D. Immobilisation détenues en location-financement	21.979.563,31	21.511.082,39
E. Autres immobilisations corporelles	650.627,82	585.984,37
F. Immobilisations en cours & acomptes versés	7.436.360,17	3.784.048,17
	99.544.652,77	100.670.832,32
IV. Immobilisations financières		
A. Entreprises liées		
1. Participations	149.745,00	151.937,00
C. Autres immobilisations financières		
2. Créances et cautionnements en numéraire	1.264,26	1.264,26
	151.009,26	153.201,26
ACTIFS CIRCULANTS	14.602.054,34	18.576.070,17
V. Créances à plus d'un an		
A. Créances commerciales		
B. Autres créances	0,00	0,00
	0,00	0,00
VII. Créances à un an au plus		
A. Créances commerciales	2.749.874,62	5.206.403,42
B. Autres créances	11.057.279,62	12.897.394,34
	13.807.154,24	18.103.797,76
VIII. Placements de trésorerie		
B. Autres placements	0,00	0,00
IX. Valeurs disponibles	404.433,31	97.246,67
X. Comptes de régularisation	390.466,79	375.025,74
TOTAL DE L'ACTIF	114.581.265,18	119.592.367,68

(en euros)	2014	2015
CAPITAUX PROPRES	63.893.949,71	65.481.359,68
I. Capital		
A. Capital souscrit	2.276.612,12	2.276.612,12
B. Capital non appelé (-)	-3.377,67	-3.377,67
	2.273.234,45	2.273.234,45
II. Primes d'émission	893.188,00	893.188,00
III. Plus-values de réévaluation	10.417.803,57	10.417.803,57
IV. Réserves		
A. Réserve légale	227.661,21	227.661,21
B. Réserves indisponibles	2.595.625,68	2.595.625,68
D. Réserves disponibles (*)	667.155,68	673.754,68
	3.490.442,57	3.497.041,57
V. Bénéfice (+), Perte reportée (-)	1.640.483,52	1.765.864,51
VI. Subsidés en capital	45.178.797,60	46.634.227,58
PROVISIONS	11.774.336,70	12.607.845,36
VII. Provisions pour risques et charges		
C. Grosses réparations & gros entretien	0,00	742.693,61
D. Autres risques et charges	11.774.336,70	11.865.151,75
	11.774.336,70	12.607.845,36
DETTES	38.912.978,77	41.503.162,64
VIII. Dettes à plus d'un an		
A. Dettes financières		
A.4. Etablissements de crédit	20.889.345,06	20.186.299,68
D. Autres dettes	0,00	
	20.889.345,06	20.186.299,68
IX. Dettes à un an au plus		
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	348.402,14	703.045,38
C. Dettes commerciales	4.938.454,21	7.293.630,50
D. Acomptes reçus sur commandes	96.181,24	1.051.256,17
E. Dettes fiscales, salariales & sociales		
E.1. Impôts	487.204,66	480.902,28
E.2. Rémunérations & charges sociales	674.745,41	480.597,87
F. Autres dettes	1.904.868,30	340.590,91
	8.449.855,96	10.350.023,11
X. Comptes de régularisation	9.573.777,75	10.966.839,85
TOTAL DU PASSIF	114.581.265,18	119.592.367,68

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2015

CHARGES (en euros)	2014	2015
RESULTATS D'EXPLOITATION		
II. Coût des ventes et des prestations		
B. Services et biens divers	11.934.732,60	5.547.476,64
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	9.047.289,92	8.751.292,25
D. Amortissements et réduct.valeur sur immob. corporelles	4.493.696,67	5.000.562,85
E. Réduction de valeur sur créances commerciales (dot.+ ,rep.-)	23.056,52	164.809,09
F. Provisions pour risques et charges (dot.+ , reprises -)	-2.640.293,23	833.508,66
G. Autres charges d'exploitation	2.002.715,79	1.995.441,73
	24.861.198,27	22.293.091,22
RESULTATS FINANCIERS		
V. Charges Financières		
A. Charges des dettes	925.548,13	923.898,16
B. Réductions de valeur sur actifs circulant		-179.066,58
C. Autres charges financières	8.553,98	8.543,30
	934.102,11	753.374,88
RESULTATS EXCEPTIONNELS		
VIII. Charges exceptionnelles		
A. Amort et réduct valeur excep sur immob incorp et corp		149.321,20
B. Réductions valeur sur immob financières		
E. Autres charges exceptionnelles		
		149.321,20
IMPOTS SUR LE RESULTAT		
X. A. Impôts		157.832,27
RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter		131.979,99
TOTAL DES CHARGES	25.795.300,38	23.485.599,56

CHARGES (en euros)	2014	2015
RESULTATS D'EXPLOITATION		
I. Ventes et prestations		
A. Chiffre d'affaires	8.443.760,81	9.016.446,28
D. Autres produits d'exploitation	7.893.857,76	9.392.352,79
1. Subvention dragages	4.346.115,32	768.884,68
	20.683.733,89	19.177.683,75
RESULTATS FINANCIERS		
IV. Produits Financiers		
B. Produits des actifs circulants	88.769,41	48.609,52
C. Autres produits financiers		
1. Subsidés en capital	2.607.475,60	2.876.020,18
	2.696.245,01	2.924.629,70
RESULTATS EXCEPTIONNELS		
VII. Produits exceptionnels	257.088,83	1.383.286,11
IMPOTS SUR LE RESULTAT		
X. B. Régularisations d'impôts et reprises provisions fiscales		
RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER		
XIII. Perte de l'exercice à affecter	2.158.232,65	
TOTAL DES PRODUITS	25.795.300,38	23.485.599,56

ANNEXES AU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS

(en milliers d'euros)

AFFECTATION ET PRELEVEMENTS	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	1.772	1.640
Perte à affecter (-)		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	132	-2.158
Perte de l'exercice à affecter (-)		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	1.640	3.798
Perte reportée de l'exercice précédent (-)		
C. Affectation aux moyens propres		
2. À la réserve légale		
3. Aux autres réserves	-6	
D. Résultat à reporter		
1. Bénéfice à reporter (-)	-1.766	-1.640
2. Perte à reporter		



III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(en milliers d'euros)					
	Terrains et constructions	Installations mach. outillage	Mobilier & mat. roulant	Location & financement	Autres immob. corporelles	Immob. en cours & acptes
a) VALEUR D'ACQUISITION						
au terme de l'exercice précédent :	149.357	3.451	3.235	23.540	1.556	7.436
mutations de l'exercice :						
- acquisitions, y compris la production immobilisée	2.968	19	62			4.493
- cessions et désaffectations	-1.404		-125			
- transferts d'une rubrique à une autre	8.145					-8.145
Au terme de l'exercice	159.066	3.470	3.172	23.540	1.556	3.784
b) PLUS-VALUES						
au terme de l'exercice précédent :	10.415		3			
mutations de l'exercice :						
- actées						
- acquises de tiers						
- annulées						
- transferts d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	10.415		3			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEURS						
au terme de l'exercice précédent :	91.340	2.862	2.780	1.561	905	
mutations de l'exercice :						
- actés	4.210	118	151	468	65	
- repris						
- acquis. de tiers						
- annulés			-125			
- transferts d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	95.550	2.980	2.806	2.029	970	
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE						
(a) + (b) - (c) dont mobilier et matériel roulant	73.931	490	369	21.511	586	3.784

(en milliers d'euros)

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
1. Participations, actions et parts			
a) valeur d'acquisition	660		
b) réductions de valeur	-508		
2. Créances			
a) valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			1
Mutations de l'exercice :			
additions			
remboursements			
réductions de valeur actées			
réductions de valeur reprises			
différences de change			
autres			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice			1
VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE, AUTRES PLACEMENTS		Exercice	Exercice précédent
Actions et parts			
- valeur comptable augmentée du montant non appelé			
Titres à revenus fixes			
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis			
- d'un mois au plus			
- de plus d'un mois à un an au plus			
Autres placements de trésorerie:			
VII. COMPTES DE REGULARISATION (ACTIF)		Exercice	
(ventilation des montants significatifs)			
Intérêts centralisation financière		34	
Annuité Carcoke 2016		214	

(en milliers d'euros)

VIII. ETAT DU CAPITAL	Montants en millier EUR	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL		
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)		
- au terme de l'exercice précédent	2.277	
- modifications au cours de l'exercice		
- augmentation		
- au terme de l'exercice	2.277	
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions nominatives	2.277	1.833
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
- nominatives		1.833
- au porteur		
B. CAPITAL NON LIBERE (rubrique 101 du passif)	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Actionnaires redevables de libération		
- Région de Bruxelles-Capitale	3	
TOTAL	3	



ANNEXES AU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS

(en milliers d'euros)

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES		Exercice	
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important			
- provisions pour gros entretien & grosses réparations			
- autres			
		11.865	
X. ETAT DES DETTES		DETTES (OU PARTIE DES DETTES)	
	Echéant dans l'année	ayant + d'1 an 5 ans au +	ayant + de 5 ans à courir
A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE			
Dettes financières			
4. Etablissements de crédit	703	3.130	17.056
Dettes commerciales			
Acomptes reçus sur commandes			
Autres dettes			
TOTAL	703	3.130	17.056
B. DETTES GARANTIES		les pouvoirs publics belges	suretés réelles sur actifs
DETTES (ou partie des dettes) garanties par			
Dettes financières			
4. Etablissements de crédit	20.889		
Dettes commerciales			
Acomptes reçus sur commandes			
TOTAL	20.889		
C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		Exercice	
1. Impôts			
a) dettes fiscales échues			
b) dettes fiscales non échues			
c) dettes fiscales estimées			
		481	
2. Rémunérations et charges sociales			
a) dettes échues envers l'O.N.S.S.			
b) Autres dettes salariales et sociales			
		481	

(en milliers d'euros)

XI. COMPTES DE REGULARISATION (PASSIF)		Exercice			
- intérêts sur l'emprunt		621			
- subsides charges		3.936			
- Emphythéose		6.374			
(en milliers d'euros sauf C1)					
XII. RESULTATS D'EXPLOITATION		Exercice		Exercice précédent	
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION dont :					
subsidés d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics					
		7.643		10.636	
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE					
a) Nombre total à la date de clôture					
		132		134	
b) Effectif moyen du personnel calculé en temps plein					
		124,9		121,8	
c) Nombre effectif d'heures prestées					
		181.864		179.003	
C2. FRAIS DE PERSONNEL					
a) rémunérations et avantages sociaux directs					
		6070		6.229	
b) cotisations patronales d'assurances sociales					
		2214		2.201	
c) primes patronales pour assurances extra-légales					
		467		617	
d) autres frais de personnel					
e) pensions					
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS					
Dotations (+), utilisations et reprises (-)					
D. REDUCTIONS DE VALEUR					
1) sur stocks et commandes en cours					
2) sur créances commerciales					
		284		216	
		-119		-193	
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
constitution					
		1141		2.582	
utilisations et reprises					
		-307		-5.222	
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION					
impôts et taxes relatifs à l'exploitation					
		1757		1.945	
autres					
		238		58	
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE					
1. Nombre total à la date de clôture					
				0,3	
2. Nombre moyen calculé en équivalent temps plein					
				525	
Nombre effectif d'heures prestées					
				29	
Frais pour l'entreprise					

(en milliers d'euros)

XIII. RESULTATS FINANCIERS	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS		
- produits des actifs circulants		
- subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats : subsides en capital	2.875	2.607
subsides en intérêts		
B. INTERETS ET CHARGES FINANCIERES PORTEES A L'ACTIF		
C. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS	179	
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES		
- rente ville de Bruxelles	9	9
- divers		

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS	Exercice
A. Ventilation des autres produits exceptionnels s'ils sont importants	
- reprises de provisions	1.297
- revenus d'exploitation d'exercices antérieurs	
B. Ventilation des autres charges exceptionnelles si elles sont importantes	
- réductions de valeur sur immob corporelle	149
- réductions de valeur sur immobilisation financière	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT	Exercice
Organisme d'intérêt public soumis l'impôt des personnes morales	158

XVI. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS	Exercice	Exercice précédent
A. Taxe sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte		
1. à l'entreprise (déductibles)	921	877
2. par l'entreprise	2.164	2.000
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. précompte professionnel	1.789	1.983
2. précompte mobilier		

(en milliers d'euros)

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	Exercice
Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan :	
Caisse des dépôts et consignations	184
Caisse des dépôts et consignations CSC	881
Garanties bancaires	1.885
Engagement d'acquisition et de cession d'immobilisations	
Débiteurs pour engagements de cession	1.189
Engagement de cession	1.189
XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS	Exercice
D. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable : aux administrateurs et gérants	72



BILAN SOCIAL

Numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Social : 930149-48

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL					
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	119,9	13,4	124,9 (ETP)	121,8 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	174.051	7.813	181.864 (T)	179.003 (T)
Frais de personnel (en euro)	102	8.320.781	430.511	8.751.282 (T)	9.047.289 (T)
2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein	
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel		105	121	11	126,5
b. Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée		110	102	11	107,5
Contrat à durée déterminée		111	18		18
Contrat de remplacement		113	1		1
c. Par sexe					
Homme		120	85	6	87,9
Femme		121	36	5	38,6
d. Par catégorie professionnelle					
personnel de direction		130	4		4
Employés		131	70	7	73,4
Ouvriers		132	47	4	49,1
D. INTERIMAIRES ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE					
Au cours de l'exercice	Codes	Intérimaires	Pers mise à disposition		
Nombre moyen		150			
Nombre effectif d'heures prestées		151			
Frais pour l'entreprise (en euros)		152			
II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE					
A. ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein	
1. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice		205	20		20
2. Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée		210	6		6
Contrat à durée déterminée		211	14		14
Contrat de remplacement		213			



B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
1. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	18	4	19,5
2. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	7	4	8,5
Contrat à durée déterminée	311	11		11
Contrat de remplacement	313			
4. Par motif de fin de contrat				
Pension	340	3	1	3,5
Prépension	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343	15	3	16
IV. FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS				
A. ENTRÉES	Codes	Nombre de travailleurs	Nombre d'heures	Coût (en euro)
Hommes	580	88	4.043	190.856,71
Femmes	581	33	1.376	68.742,34

RÈGLES D'ÉVALUATION

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux articles 28 à 81 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises.

RÈGLES PARTICULIÈRES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aucune des immobilisations corporelles n'a fait l'objet de réévaluation durant l'exercice 2015 ; Elles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou de revient.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés suivant les normes en la matière (A.R. du 30/01/01). Ils consistent en un amortissement linéaire sans maintien d'une valeur résiduelle (c.à.d. avec maintien d'une valeur résiduelle de 0 %). Les amortissements pratiqués pendant l'exercice 2015 (Décision du Conseil d'Administration du 23/12/2011) le sont selon les taux suivants :

• Ouvrages d'art	2%
• Bâtiments administratifs	3%
• Bâtiments et installations industriels	5%
• Gros outillage	10%
• Matériel d'exploitation (groupes électrogènes, ponts)	10%
• Mobilier de bureau	10%
• Petit matériel (aspirateurs, petits compresseurs,...)	20%
• Véhicules	20%
• Matériel publicitaire et informatique	33%
• Matériel de haute technologie (gsm, fax, postes de tél.)	33%
• Immobilisations incorporelles	33%
• Concession de droits réels	Durée résiduelle d'exploitation



IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations enregistrées à leur valeur nominale sont maintenues pour cette valeur aussi longtemps qu'une variation de valeur durable n'est pas constatée.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances commerciales sont enregistrées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est appliquée lorsque la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur comptable.

La règle adoptée pour les créances douteuses est la suivante :

- Créances en retard de six mois à un an **réduction de 25%**
- Créances en retard d'un an à un an et demi **réduction de 50%**
- Créances en retard de plus d'un an et demi **réduction de 100%**

Pour les autres créances, une réduction de valeur est appliquée au cas par cas.

PROVISIONS

Pour les grands travaux périodiques de dragage, une provision est annuellement prélevée tenant compte de l'importance de la charge qui devra être supportée au cours des prochaines années.

Pour les litiges dont l'issue est incertaine, des ajustements de provisions ont été opérés afin de couvrir ces risques à concurrence de 50% à 100% de l'estimation du préjudice.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Afin que le compte de résultats reflète aussi fidèlement que possible le résultat de l'exercice, les charges encourues et non échues, de même que les produits acquis et non reçus à la date de clôture du bilan, sont comptabilisés en comptes de régularisation.

GARANTIE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

La Région de Bruxelles-Capitale a accordé sa garantie pour le remboursement du principal, des intérêts et frais afférents à l'emprunt contracté pour les travaux d'assainissement de Carcoke auprès de la Banque Européenne d'Investissements (BEI). Elle nous les rembourse via la dotation annuelle.

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2015

CAPITAL SOUSCRIT	en EUR - Année 2015
Région de Bruxelles-Capitale	1 321 614,22
Ville de Bruxelles	760 487,75
Brinfin S.A.	83 453,85
Molenbeek-Saint-Jean	30 565,27
Schaerbeek	20 748,69
Saint-Gilles	16 509,71
Anderlecht	14 873,61
Saint-Josse-Ten-Noode	12 493,83
Ixelles	11 279,16
Koekelberg	3 346,56
Etterbeek	1 239,47
	2 276 612,12
CAPITAL NON APPELÉ	
Lors du 3 ^{ème} complément souscrit par la Région de Bruxelles Capitale, un montant de 3 377,67 € n'a pas été souscrit. Le montant initial de la souscription devait être de 275 161,81 € et le versement a été de 271 784,14 €	-3 377,67
CAPITAL	2 273 234,45

